



Relations Couronne-Autochtones
et Affaires du Nord Canada

Crown-Indigenous Relations
and Northern Affairs Canada

Relations Couronnes-Autochtones et Affaires du Nord Canada

Plan d'évaluation quinquennal 2025-2026 à 2029-2030

Juin 2025



GCDACS # 136768240



Canada

Table des matières

Acronymes.....	ii
Note de confirmation de l'administrateur général.....	iii
1. Introduction.....	1
2. Contexte de planification	1
2.1 Rôles et responsabilités.....	1
2.2 Objet du plan d'évaluation	1
2.3 Cadre stratégique et orientation	2
2.4 Méthodologie de planification de l'évaluation.....	2
3. Considérations liées à la planification des évaluations	3
3.1 Principales responsabilités ministérielles.....	3
3.2 Structures des programmes	3
3.3 Exemptions de l'application de l'article 42.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	3
3.4 Dépenses prévues et paiements de transfert	4
4. Direction générale de l'évaluation.....	4
4.1 État d'avancement de l'évaluation en 2024-2025.....	4
4.2 Mise en œuvre du plan.....	5
4.3 Couverture prévue de l'évaluation	6
4.4 Autres activités de la direction générale de l'évaluation	8
4.5 Défis.....	10
5. Calendrier quinquennal des évaluations	11
Annexe A — Cadre ministériel des résultats 2025-2026	14



Acronymes

ACS Plus	Analyse comparative entre les sexes plus
CMRE	Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation
OAN	Organisation des Affaires du Nord
POS	Politiques et orientation stratégique
RCAANC	Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada
RP	Résolution et partenariats
SVE	Secteur de la vérification et de l'évaluation
S et C	Subventions et contributions
SMO	Secteur de la mise en œuvre
TGA	Traités et gouvernement autochtone



Note de confirmation de l'administrateur général

J'approuve le présent Plan d'évaluation ministériel de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada pour les exercices 2025-2026 à 2029-2030, que je présente au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada conformément à la *Politique sur les résultats*.

Je confirme que les exigences suivantes concernant la portée de l'évaluation sont respectées et sont prises en considération dans le présent plan quinquennal :

- prévoir l'évaluation de tous les programmes de subventions et contributions en cours dont les dépenses réelles moyennes pour cinq ans sont supérieures ou égales à cinq millions de dollars par année, en conformité avec les exigences du paragraphe 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ;
- répondre aux exigences des Procédures obligatoires pour les évaluations ; et
- appuyer les exigences du système de gestion des dépenses, y compris, le cas échéant, les mémoires au Cabinet, les présentations au Conseil du Trésor et les examens d'alignement des ressources.

Je veillerai à ce que ce plan soit mis à jour chaque année et à ce que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada soit informé de sa mise en œuvre, au besoin.

Original approuvé le 18 juillet 2025 par :

Valerie Gideon
Sous-ministre
Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada



1. Introduction

Le présent document expose le Plan d'évaluation quinquennal de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) pour la période de 2025-2026 à 2029-2030. Dans l'ensemble du gouvernement du Canada, l'évaluation est comprise comme la collecte et l'analyse systématiques et neutres d'éléments probants pour évaluer le bien-fondé, l'importance ou la valeur. Les évaluations jouent un rôle important dans la prise de décisions, l'innovation et la reddition de compte à l'échelle du gouvernement. Elles visent à fournir de l'information transparente, claire et utile sur les résultats atteints par les ministères et les ressources investies pour y parvenir, en vue de gérer et d'améliorer les programmes, les politiques et les services, ainsi que d'affecter les ressources en fonction du rendement en vue d'optimiser les résultats.

2. Contexte de planification

2.1 Rôles et responsabilités

Le rôle de la direction générale de l'évaluation de Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada est de fournir des évaluations de qualité en temps opportun qui contribuent à la base de données probante complète et fiable du Ministère pour appuyer l'amélioration des politiques et des programmes, la gestion des dépenses, le processus décisionnel de la haute direction et du Cabinet et les rapports publics. Les évaluateurs de la direction générale établissent la portée et planifient de nouvelles évaluations conformément à la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor afin de contribuer à répondre aux questions liées à la prestation de résultats pour les Canadiens.

La mise en œuvre et la surveillance du Plan d'évaluation relèvent de la direction générale de l'évaluation du secteur de la vérification et de l'évaluation.

2.2 Objet du plan d'évaluation

Le plan d'évaluation vise à satisfaire aux exigences en matière de responsabilisation et à aider la sous-ministre à s'assurer que des renseignements crédibles, opportuns et neutres sur la pertinence et le rendement continus des dépenses de programme sont accessibles pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes. En outre, le Plan :

- donne l'occasion d'harmoniser les évaluations afin de s'assurer que les besoins en matière d'information du Ministère et d'autres utilisateurs d'évaluations (p. ex. d'autres ministères du gouvernement) sont satisfaits;
- aide à faire en sorte que des évaluations étayant la restructuration de programmes soient planifiées et menées à terme avant le renouvellement des programmes;
- permet aux unités ministérielles chargées d'élaborer le plan ministériel et le rapport ministériel sur les résultats, de même qu'à d'autres groupes participant aux activités de planification stratégique et de rapport, de déterminer à quel moment les évaluations seront prêtes pour guider leur travail;
- instaure des communications régulières et un climat de concertation sur les besoins et les priorités d'évaluation dans l'ensemble du Ministère; et
- fourni aux organismes centraux un préavis de la date à laquelle les évaluations seront mises à leur disposition pour appuyer leurs travaux (p. ex. à l'appui d'un mémoire au Cabinet ou de présentations au Conseil du Trésor, etc.).



De plus, le Plan constitue un outil important pour la dirigeante principale de l'évaluation et la Direction générale de l'évaluation du Ministère afin de gérer l'exécution des projets et de planifier les activités de ses ressources humaines.

2.3 Cadre stratégique et orientation

Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord Canada est assujetti à la *Politique sur les résultats* (2016) et à la *Directive sur les résultats* (2016)¹. La Politique exige que les ministères rendent compte à la fois de leurs dépenses de programme prévues et de la couverture de l'évaluation de leurs programmes permanents de subventions et de contributions (S et C), mais elle offre une plus grande souplesse en permettant une planification fondée sur le risque pour ce qui est de la couverture des dépenses de programme, ainsi que la possibilité de reporter les évaluations de plus de cinq ans lorsque les dépenses annuelles moyennes sont inférieures à cinq millions de dollars (au cours de la période quinquennale précédente).

La *Directive sur les résultats* exige que les évaluations soient axées sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience. Elle clarifie bon nombre des exigences à l'appui de la *Politique sur les résultats*, y compris les rôles et les responsabilités des personnes et du Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation (CMRE), ainsi que les attentes concernant la planification de la portée de l'évaluation ministérielle.

2.4 Méthodologie de planification de l'évaluation

La Direction générale de l'évaluation planifie les évaluations en fonction des responsabilités essentielles et du répertoire des programmes établis dans le Cadre ministériel des résultats (CMR) et le répertoire des programmes (RP). En 2023-2024, le CMR de RCAANC a été mis à jour dans le but d'améliorer le récit des résultats de Relations Couronne-Autochtones, ainsi que la compréhension et la mesure des résultats ministériels et des indicateurs de résultats ministériels. Le CMR demeure inchangé pour 2025-2026², mais le Ministère s'emploie à rafraîchir le CMR pour l'exercice 2026-2027. En ce qui concerne le RP, des mises à jour ont été effectuées pour 2023-2024 et pour 2024-2025 afin de refléter les changements apportés aux programmes de RCAANC afin d'améliorer les rapports financiers et les rapports sur les résultats. Le CMR et le RP sont joints (annexe A).

Il arrive parfois qu'une évaluation soit ajoutée au plan lorsqu'elle est jugée comme une priorité ministérielle par la haute direction ou un organisme central. Toutefois, pour le plan de 2025-2026 à 2029-2030, aucune évaluation n'a été ajoutée comme priorité. Le plan étant mis à jour chaque année, les projets prioritaires sont ajoutés lorsqu'ils sont cernés et lorsque des ressources sont disponibles pour les réaliser.

L'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* exige des ministères qu'ils évaluent tous les cinq ans l'ensemble des programmes permanents de S et C, et la planification de l'évaluation est effectuée conformément à cette exigence. Au cours du processus de planification de l'évaluation, toutes les évaluations achevées et approuvées au cours de l'exercice précédent, en l'occurrence 2024-2025, sont ensuite intégrées à la dernière année du nouveau plan et doivent être achevées et approuvées avant la fin du cinquième exercice.

¹ La *Politique sur les résultats* est actuellement en cours de révision, ce qui pourrait entraîner des changements dans la manière dont les évaluations sont planifiées et réalisées.

² À l'hiver 2023, le SCT a informé les ministères que le Cadre ne devra être mis à jour que tous les trois ans, à moins que la structure des résultats d'un ministère change de manière substantielle.



Le présent plan d'évaluation a été élaboré en consultation avec l'équipe d'audit interne du Ministère en fonction du Plan d'audit fondé sur le risque. Le calendrier des audits et des évaluations a été établi de manière à ne pas surcharger les programmes.

Lors de l'élaboration du plan d'évaluation, on demande à tous les secteurs du Ministère de fournir leur rétroaction. Le plan est ensuite présenté au CMRE du ministère aux fins d'examen. L'approbation définitive est ensuite obtenue de la sous-ministre.

3. Considérations liées à la planification des évaluations

3.1 Principales responsabilités ministérielles

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) continu de renouveler la relation de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne et de gouvernement à gouvernement entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Les activités du Ministère sont axées sur la modernisation des structures du gouvernement du Canada afin de permettre aux peuples autochtones de renforcer leur capacité et de soutenir leur vision de l'autodétermination. RCAANC dirige également les travaux du gouvernement du Canada dans le Nord en appuyant les organisations, les personnes, les communautés et les gouvernements de l'Arctique et du Nord du Canada dans la poursuite d'un Nord fort, inclusif, dynamique, prospère et autosuffisant.

Les principales responsabilités de RCAANC pour 2025–2026 sont les suivantes :

- Relations Couronne–Autochtones — comprenant nine programmes de soutien;
- Affaires du Nord — comprenant sept programmes de soutien.

3.2 Structures des programmes

Les activités du Ministère sont en grande partie structurées par des accords de subvention et de contribution avec des partenaires autochtones et/ou des gouvernements provinciaux ou territoriaux. La plupart des programmes ministériels, qui représentent la majeure partie des dépenses, sont exécutés dans le cadre de partenariats avec des organisations autochtones, des gouvernements autochtones ou des communautés autochtones, et dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales ou fédérales-territoriales.

Actuellement, RCAANC dispose de 24 autorisations actives de subventions et de contributions (S et C), ainsi que de multiples initiatives et activités, qui appuient les 17 programmes de son registre des programmes. Il n'existe pas toujours de relation univoque entre les autorisations énumérées dans le Budget principal des dépenses et les programmes de S et C en cours cernés par le Ministère. Un certain nombre de programmes s'appuient sur des S et C multiples; et inversement, il existe des S et C qui contribuent à de multiples programmes. Le présent plan a été élaboré à l'aide du guide provisoire sur les résultats du Conseil du Trésor, qui a récemment été mis à jour en août 2018, où il est reconnu qu'un « programme » de S et C peut chevaucher deux programmes ou plus dans le répertoire des programmes et que la relation n'est pas toujours directe.

3.3 Exemptions de l'application de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*



Comme indiqué, la *Loi sur la gestion des finances publiques* (section 42.1) oblige les ministères gouvernementaux à examiner, au moins une fois tous les cinq ans, la pertinence et l'efficacité de chaque programme de subventions et contributions en cours. Toutefois, conformément à la *Politique sur les résultats*, les programmes dont la valeur quinquennale moyenne est inférieure à cinq millions de dollars par année peuvent être exemptés de l'application de l'article 42.1 et n'ont pas à être évalués tous les cinq ans. Selon les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, la moyenne quinquennale doit être calculée sur la base de trois années de dépenses réelles (Comptes publics) et deux années de dépenses prévues (Budget principal des dépenses et Budget supplémentaire des dépenses). Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournit des gabarits de tableaux de couverture (voir la section 4.3), mis à jour annuellement, aux ministères pour qu'ils les utilisent dans le calcul de ces moyennes. D'après ces paramètres, aucune évaluation n'est prévue pour les programmes suivants :

Tableau 1 : Programmes de RCAANC qui ne feront pas l'objet d'une évaluation

Registre des programmes	Justification	Budget principal des dépenses de 2025-2026
Autres demandes	Aucune exigence d'éclairer d'importantes décisions relatives aux politiques ou aux dépenses.	Crédit 1 : 3 746 158 481 \$ Prévu par la loi : 593 180 \$
Cadres réglementaires et législatifs du Nord	Inférieurs à 5 millions de dollars de S et C sur 5 ans	Crédit 10 : 1 246 000 \$ Crédit 1 : 17 080 905 \$ Prévu par la loi : 3 566 924 \$

3.4 Dépenses prévues et paiements de transfert

Conformément au Budget principal des dépenses, les dépenses totales prévues pour 2025-2026 sont définies dans le tableau 2.

Tableau 2 : Dépenses budgétaires totales prévues de RCAANC (2025-2026) par responsabilité essentielle

Responsabilité essentielle	Dépenses prévues pour 2025-2026
Relations Couronne-Autochtones	11 587 930 891 \$
Affaires du Nord	1 308 752 728 \$
Services internes	143 617 563 \$
Total³	13 040 301 182 \$

Source : Budget principal des dépenses de 2025-2026 Les chiffres comprennent les dépenses suivantes : salaires; fonctionnement et entretien immobilisation financement prévu par la loi et financement des subventions et contributions; et les coûts des régimes d'avantages sociaux des employés.

4. Direction générale de l'évaluation

4.1 État d'avancement de l'évaluation en 2024-2025

Deux rapports d'évaluation portant sur les dépenses liées aux programmes de RCAANC ont été achevés et approuvés en 2024-2025 :

³ Il est à noter que le prêt accordé dans le cadre du Programme des revendications particulières (25 903 000 dollars) est exclu des dépenses prévues, car il s'agit d'un prêt non budgétaire.



- Évaluation du programme Gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique (avril 2024)
- Évaluation du Programme de durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique (octobre 2024)

4.2 Mise en œuvre du plan

Les évaluations sont utilisées pour éclairer la prise de décisions et la production de rapports (comme dans le Plan ministériel et le Rapport sur les résultats ministériels), pour évaluer les progrès réalisés par les programmes dans l'obtention des résultats attendus et pour intégrer les leçons apprises afin d'améliorer la conception et l'exécution des programmes. Le Ministère affiche les rapports d'évaluation approuvés sur son site internet, après en avoir fait part au Secrétariat du Conseil du Trésor⁴.

Les évaluateurs de la direction générale de l'évaluation travaillent en collaboration avec les partenaires et les intervenants afin d'adapter les projets d'évaluation aux besoins des décideurs, ainsi que pour expérimenter des méthodologies et des approches d'évaluation nouvelles et novatrices. La *Politique sur les résultats* prévoit une certaine souplesse dans les différents types d'évaluations réalisées, la détermination des enjeux et de la portée.

La Direction générale de l'évaluation envisage d'utiliser cette flexibilité pour réaliser une évaluation thématique de deux programmes : Mobilisation autochtone et soutien des capacités, et services dirigés par les Autochtones. Ce faisant, l'évaluation peut mettre l'accent sur la manière dont ces programmes contribuent collectivement au renforcement des capacités et à la prestation de services dirigés par les Autochtones. Des précisions supplémentaires seront apportées lors de la définition du champ d'application de l'évaluation.

Le Ministère continue de renforcer les capacités en collaboration avec les partenaires autochtones afin d'améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes. À l'appui de cet objectif, la direction générale de l'évaluation met l'accent sur la composition des groupes de travail d'évaluation pour s'assurer que les groupes de travail d'évaluation sont représentatifs de l'entité évaluée et que les partenaires autochtones peuvent participer à la gouvernance de l'évaluation. Les membres de groupes de travail d'évaluation fournissent des conseils et des orientations qui aident à planifier les évaluations, à interpréter les résultats des évaluations et à élaborer des recommandations.

L'équipe d'évaluation est fortement engagée à s'adapter à la culture, et en plus des efforts personnels de réconciliation, est guidée par le mandat du Ministère de renouveler les relations de nation à nation et de soutenir l'autodétermination. Ainsi, il y a eu des événements qui sont survenus au cours des dernières années, comme la découverte de tombes anonymes, qui ont nécessité la mise en pause de certaines évaluations pour démontrer le respect et la bienveillance, à l'égard de l'impact sur les principales parties prenantes et partenaires impliqués dans les évaluations. En règle générale, dans le cadre de ses évaluations, RCAANC se concentre à faire progresser de nouvelles relations avec les peuples autochtones. Parfois, cela signifie que les évaluations prendront plus de temps que prévu et que, pour être respectueux et inclusif, des retards peuvent survenir.

⁴ <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1583415407032/1583415434880>



Au moment de la planification des évaluations, la direction générale de l'évaluation établit la portée de chaque projet de manière à éviter tout chevauchement. Par exemple, le Programme des sites contaminés du Nord reçoit une partie de son financement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF), une initiative horizontale relevant de plusieurs ministères, dirigée par Environnement et Changement climatique Canada. L'équipe du PASCF conduit l'évaluation de l'initiative horizontale en fonction de ses propres exigences. Sur le fondement de celle-ci, la direction générale de l'évaluation définit la portée de son évaluation en vue de se pencher sur les domaines ou les activités qui n'ont pas été évalués par l'équipe de l'initiative horizontale.

La planification supplémentaire des évaluations individuelles comprend l'application de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus), qui est au cœur de toutes les phases des évaluations de RCAANC. De la conception à la rédaction du rapport, l'ACS Plus est un élément clé intégré à toutes les phases, y compris dans l'élaboration des questions clés d'évaluation et de la matrice d'évaluation. Par exemple, lors des premières discussions avec le programme, les équipes d'évaluation demandent des renseignements sur la façon dont le programme recoupe les questions d'ACS Plus et si des données sont recueillies.

4.3 Couverture prévue de l'évaluation

La *Politique sur les résultats* exige que les plans d'évaluation ministériels présentent la couverture d'évaluation prévue des programmes continus de subventions et de contributions du Ministère, tels qu'ils sont énumérés dans l'inventaire des programmes, ainsi que les dépenses ministérielles totales prévues⁵. Le plan d'évaluation démontre l'étendue des plans du Ministère pour évaluer les dépenses du Ministère et des programmes, et fournit des justifications pour les dépenses du Ministère et des programmes qui ne sont pas évaluées pendant le cycle de planification quinquennal. Deux « tableaux de couverture » sont annexés à ce plan, dont les gabarits (feuilles de calcul) sont produits par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces gabarits sont utilisés dans le processus de planification pour calculer la couverture, c'est-à-dire le niveau (en dollars) et le pourcentage des dépenses que les évaluations planifiées sont censées couvrir. Les résultats des calculs produits par les tableaux de couverture sont utilisés pour analyser dans quelle mesure le Ministère respecte ses obligations en matière d'évaluation.

Le tableau 3, Couverture prévue de l'évaluation des dépenses ministérielles en matière de S et C, résume les résultats de cette analyse et définit le nombre d'évaluations prévues qui couvriront 100 % des montants de S et C votés par RCAANC. Le programme Cadres réglementaires et législatifs du Nord qui ne fait pas l'objet d'une évaluation utilise 1 246 000 \$ en S et C votées, moins de 0,02 % et arrondi à zéro.

⁵ Total des dépenses prévues selon le Plan ministériel



Tableau 3 : Couverture prévue de l'évaluation des dépenses ministérielles en matière de S et C

Exercice financier	Couverture des S et C votées	Pourcentage de couverture des S et C votées ⁶	Nombre d'évaluations
2025-2026	222 570 916 \$	3 %	5
2026-2027	4 933 175 441 \$	60 %	6
2027-2028	2 671 061 348 \$	33 %	3
2028-2029	185 303 853 \$	2 %	2
2029-2030	145 343 950 \$	2 %	2
Couverture totale prévue des S et C	8 157 455 058 \$	100 %	18
Dépenses totales prévues des S et C	8 158 701 508 \$	100 %	

Source : Budget principal des dépenses de 2025-2026

Le tableau 4, Couverture prévue de l'évaluation des dépenses ministérielles prévues, résume les résultats de l'analyse du tableau de couverture et énumère le nombre d'évaluations prévues par RCAANC, par exercice, montrant que la couverture est de 70 % des dépenses ministérielles prévues. Ces dépenses comprennent le financement sous forme de subventions et de contributions ainsi que les salaires, les activités, l'entretien, les paiements prévus par la loi, les immobilisations et le coût des régimes d'avantages sociaux des employés.

Les domaines ne faisant pas l'objet d'activités d'évaluation sont les suivants : Services internes⁷ (142 853 842 \$ – 1,1 %); et les programmes et autres dépenses qui ne sont pas financés sous forme de subventions et de contributions. La majeure partie des dépenses non prévues des S et C est destinée au Programme des autres revendications (3 743 991 661 \$ – 28,7 %).

Tableau 4 : Couverture prévue de l'évaluation des dépenses budgétaires totales ministérielles prévues

Exercice financier	Dépenses ministérielles	Pourcentage de couverture ⁸	Nombre d'évaluations
2025-2026	299 757 607 \$	2 %	5
2026-2027	4 983 013 859 \$	38%	6
2027-2028	3 426 583 851 \$	26 %	3
2028-2029	250 822 378 \$	2 %	2
2029-2030	168 624 155 \$	1 %	2
Couverture totale prévue de l'évaluation	9 128 801 850 \$	70 %	18
Dépenses ministérielles totales prévues	13 040 301 182 \$		

Source : Budget principal des dépenses de 2025-2026

⁶ Arrondi à zéro décimale

⁷ Même s'il n'est pas obligatoire d'évaluer les activités qui relèvent des services internes, l'efficacité et l'efficience de certains de ces services peuvent être couvertes dans le cadre des évaluations des programmes, des stratégies ou des initiatives.

⁸ Arrondi à zéro décimale



En résumé, on prévoit 18 évaluations au cours des cinq prochaines années. Treize (13) sont des évaluations de programme de base⁹ pour le Ministère et cinq sont des évaluations horizontales où RCAANC est un ministère partenaire.

4.4 Autres activités de la direction générale de l'évaluation

En plus de mener des évaluations, la direction générale de l'évaluation entreprend des activités pour appuyer et renforcer les travaux d'évaluation et de mesure du rendement en augmentant la transparence et la responsabilisation. Ces activités comprennent la prestation de conseils et de soutien sur la mesure du rendement, la planification et la production de rapports au niveau ministériel, le soutien des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, ainsi que l'élaboration de recherches et d'études spéciales sur les enjeux relatifs à l'évaluation. Certaines de ces activités sont décrites ci-dessous.

Développement professionnel

La Direction générale a appuyé la formation sur l'évaluation pour le personnel existant et les nouveaux employés, conformément à la politique et la directive que les dirigeants principal de l'évaluation doivent veiller à ce que les évaluateurs ministériels aient l'occasion de perfectionner leurs compétences. De plus, tous les membres de l'équipe ont reçu une formation sur la façon dont les pratiques d'évaluation peuvent faire progresser la réconciliation.

Pratiques d'élaboration conjointe dans les évaluations de RCAANC

Dans le cadre de ses pratiques d'évaluation, la Direction générale de l'évaluation cherche à accroître la participation des Autochtones tout au long du processus d'évaluation. Cela comprend des mesures pratiques qui aident à accroître la sensibilisation, la mobilisation et la capacité des peuples et organisations autochtones pour qu'ils puissent participer au processus d'évaluation.

Lors de la planification d'une évaluation, les éléments suivants sont pris en compte :

- Réduire au minimum les préjudices et s'assurer que les membres de l'équipe chargée de l'évaluation ont les niveaux appropriés de connaissances et de compétences et tiennent compte de la culture.
- Faire preuve de respect et de reconnaissance à l'égard des participants autochtones ainsi que de la culture et des traditions autochtones.
- Impliquer les responsables autochtones et les membres des communautés dans le processus d'évaluation.
- Mobiliser les universitaires, les consultants et les organisations techniques autochtones.
- Utiliser des cadres d'évaluation et des méthodes de collecte de données autochtones.

Comme indiqué, la Direction générale de l'évaluation met l'accent sur la composition des groupes de travail sur l'évaluation (GTE) pour veiller à ce que les partenaires autochtones puissent participer à la gouvernance de l'évaluation. Le rôle du GTE est de diriger la gouvernance de l'évaluation et de fournir des conseils et une orientation à toutes les phases de l'évaluation, y compris contribuer à l'élaboration des questions de l'évaluation et donner leur rétroaction relativement à la méthodologie.

⁹ Cela comprend l'évaluation de Nutrition Nord Canada, qui est une évaluation horizontale dirigée par RCAANC, avec Services aux Autochtones Canada et l'Agence de la santé publique du Canada en tant que partenaires.



Afin de s'assurer que les perspectives des groupes autochtones sont pleinement et correctement reflétées, la Direction générale de l'évaluation réalise des études de cas, des visites sur les lieux, des enquêtes, des groupes de discussion, des mobilisations communautaires et des entretiens avec des informateurs clés des populations autochtones. Dans le cadre de ces travaux, la Direction générale de l'évaluation collabore avec les organisations et les communautés autochtones, les agents de liaison communautaires et les gardiens du savoir, afin de veiller à l'utilisation de pratiques adaptées à la culture et d'approches participatives. Dans l'ensemble, les évaluations incluent la participation de multiples intervenants et partenaires autochtones.

En ce qui concerne l'analyse et les rapports, les évaluations comprennent des observations sur la mesure dans laquelle les programmes de RCAANC ont contribué aux efforts de réconciliation du gouvernement du Canada et à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

La Direction générale de l'évaluation poursuit la mise à jour de son manuel sur l'élaboration conjointe et la collaboration en matière d'évaluation. Le manuel aide les évaluateurs de RCAANC à améliorer les pratiques de mobilisation des partenaires autochtones. Le manuel décrit l'approche de collaboration adoptée par la Direction générale de l'évaluation selon les processus et comprend des stratégies et des ressources d'élaboration conjointe.

À l'avenir, la Direction générale de l'évaluation continuera d'élaborer et d'améliorer ses pratiques d'élaboration conjointe et collaborera avec les partenaires et intervenants autochtones pour améliorer ses approches en matière de mobilisation et d'évaluation.

Groupe de travail

La direction de l'évaluation, au nom du secteur de la vérification et de l'évaluation (SVE), dirige le groupe de travail sur l'ACS Plus du secteur de la vérification et de l'évaluation dans le cadre d'un projet interne visant à accroître les connaissances et la sensibilisation à l'ACS Plus et à élaborer une trousse d'outils qui sont pertinents pour le secteur. Cette recherche porte sur la mise en œuvre de l'ACS Plus au sein du SVE, mais elle portera également sur les considérations relatives à l'ACS Plus provenant d'autres domaines pertinents au sein de RCAANC, ainsi que d'autres groupes d'évaluation du gouvernement du Canada en ce qui concerne la mise en œuvre de l'ACS Plus dans les travaux d'évaluation.

Conseils organisationnels en matière de mesure du rendement

Bien que la direction générale de l'évaluation ne soit pas responsable de la fonction de mesure du rendement à RCAANC, la dirigeante principale de l'évaluation a un rôle, selon la *Politique sur les résultats*, à donner des conseils sur la mesure du rendement et sur l'information dans le cadre de résultats ministériels, les profils d'information sur le rendement (PIR), et les documents destinés au Cabinet. Pour chaque mémoire au Cabinet et présentation au Conseil du Trésor pertinente, la direction générale de l'évaluation vérifie que les plans d'information sur le rendement et les évaluations sont suffisants et que les constatations de l'évaluation sont incluses et présentées de manière exacte. Il est important que la fonction d'évaluation et la fonction de mesure du rendement travaillent en étroite collaboration pour s'assurer que la validité, la fiabilité, la disponibilité et la qualité de l'information sur le rendement recueillie peuvent appuyer les évaluations. Dans le cadre de ce processus, la direction générale de l'évaluation participe à l'examen et fournit des commentaires sur les PIR, et les conseillers principaux en résultats du Bureau des résultats et de l'exécution de RCAANC sont toujours invités à participer aux groupes de travail sur l'évaluation.



Conseils organisationnels en matière d'évaluation

En plus d'appuyer l'élaboration des présentations au Conseil du Trésor et des mémoires au Cabinet, la direction générale de l'évaluation formule des conseils sur le plan ministériel, les rapports sur les résultats ministériels et les autres activités connexes. Par exemple, en 2024-2025, la direction générale a examiné 24 présentations au Conseil du Trésor et 18 mémoires au Cabinet.

Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation (CMRE)

La dirigeante principale de la vérification et de l'évaluation, ainsi que l'équipe d'évaluation, collaborent avec la dirigeante principale des finances, des résultats et de l'exécution (à titre de chef de la mesure du rendement pour RCAANC) sur les divers intrants de la mesure du rendement. Au cours de l'exercice de 2022-2023, le Ministère a introduit le premier membre autochtone de l'externe au Comité dans le but de diversifier les perspectives. Le CMRE, qui est présidé par la sous-ministre, examine un large éventail de produits de mesure du rendement et d'évaluation lors de ces réunions.

Examens

De temps à autre, la direction générale de l'évaluation effectue des examens qui sont distincts des évaluations et qui sont menés au cas par cas, selon les directives de la sous-ministre et/ou du Conseil du Trésor. La direction générale de l'évaluation et d'autres directions générales du SVE effectuent ou commandent ces examens, documents de travail et études portant sur des sujets pertinents à leur mandat.

4.5 Défis

Ressources humaines

Il y a toujours une forte demande de compétences en évaluation à l'échelle du gouvernement fédéral, ce qui contribue aux défis liés au recrutement et au maintien en poste d'évaluateurs qualifiés. La direction générale de l'évaluation a été proactive dans le recrutement de nouveaux diplômés universitaires et d'évaluateurs qualifiés en mettant l'accent sur la diversité afin de renforcer les capacités et de satisfaire aux exigences d'évaluation du Ministère. En outre, la direction générale embauche des étudiants tout au long de l'année et accorde la priorité aux étudiants autochtones et aux membres des autres groupes visés par l'équité en matière d'emploi dans le cadre de son processus de recrutement.

Renseignements sur le rendement

La disponibilité et la qualité de l'information sur le rendement demeurent un défi pour les activités d'évaluation. Le gouvernement du Canada a adopté la *Politique sur les résultats* pour instaurer une culture de mesure et d'évaluation du rendement, en adoptant une approche axée sur les résultats qui repose sur la collecte de renseignements sur le rendement. Dans le cadre de tous les programmes gouvernementaux, on est tenu d'élaborer des profils d'information sur le rendement qui serviront de guide pour recueillir des données sur le rendement. Les évaluations ont souvent formulé des recommandations visant à améliorer les profils d'information sur le rendement et la gestion des données des programmes. Bien que la collecte de données et la



responsabilisation relèvent des programmes, l'équipe d'évaluation a soulevé la nécessité d'une gestion plus rigoureuse des données dans ses recommandations.

5. Calendrier quinquennal des évaluations

2025-2026	Secteur	Dernière évaluation	2025-2026 Total des dépenses de programmes prévues	Trimestre et date d'approbation prévus
Évaluation du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, phase IV (horizontale; dirigée par Environnement et Changement climatique Canada)	OAN	2018-2019	70 968 988 \$	T1 2025-2026 Avril 2025
Évaluation des processus de consultation et d'accommodement	TMCRI	2020-2021	6 774 387 \$	T2 2025-2026 Septembre 2025
Évaluation de Nutrition Nord Canada (horizontale; dirigée par RCAANC)	OAN	2020-2021	208 307 545 \$	T2 2025-2026 Septembre 2025
Évaluation de l'initiative horizontale liée aux objectifs de conservation marine (horizontale, dirigée par le ministère des Pêches et des Océans)	OAN	Jamais évalué	5 037 389 \$	T3 2025-2026 Décembre 2025
Évaluation de la Politique stratégique et scientifique du Nord	OAN	Jamais évalué	8 669 298 \$	T4 2025-2026 Mars 2026

2026-2027	Secteur	Dernière évaluation	2025-2026 Total des dépenses de programmes prévues ¹⁰
Évaluation du programme lié aux séquelles des pensionnats indiens	RP	S. O.	68 961 841 \$
Évaluation des revendications particulières	RP	2022-2023	4 833 502 353 \$
Évaluation du programme Adaptation aux changements climatiques et énergie propre	OAN	2022-2023	76 914 601 \$
Adaptation aux répercussions des changements climatiques (récapitulation des évaluations ministérielles) (horizontale, dirigée par Environnement et Changement climatique Canada)	OAN	2020-2021	S. O.

¹⁰ Les dates d'approbation prévues sont les dates (année fiscale) auxquelles l'évaluation devrait être approuvée par le sous-ministre.



Évaluation de l'Initiative horizontale des processus d'évaluation d'impact et de réglementation (horizontale, dirigée par l'Agence d'évaluation d'impact)	TMCRI	2022-2023	2 467 296 \$
Évaluation horizontale de l'initiative Faire progresser l'économie circulaire du plastique (horizontale; dirigée par Environnement et Changement climatique Canada)	OAN	2022-2023	1 167 768 \$
2027-2028	Secteur	Dernière évaluation	2025-2026 Total des dépenses de programmes prévues
Évaluation de la gestion et de la mise en œuvre des ententes et des traités	TMCRI	2022-2023	2 190 449 529 \$
Évaluation thématique du renforcement des capacités et des soutiens des services dirigés par les Autochtones ¹¹	POS	S. O.	488 201 446 \$
Évaluation du Programme des sites contaminés du Nord	OAN	2021-2022	747 932 876 \$
2028-2029	Secteur	Dernière évaluation	2025-2026 Total des dépenses de programmes prévues
Évaluation des négociations des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres arrangements constructifs	TGA	2023-2024	192 905 309 \$
Évaluation du programme Exercice de la compétence des Premières Nations sur les terres et la gestion financière	RP	2023-2024	57 917 069 \$
2029-2030	Secteur	Dernière évaluation	2025-2026 Total des dépenses de programmes prévues
Évaluation du programme Gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique, notamment : Subventions au gouvernement des T.N.-O. et au gouvernement du Nunavut pour les soins de santé des Autochtones et des Inuit	OAN	2024-2025	148 352 915 \$
Évaluation du programme Durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique	OAN	2024-2025	20 271 240 \$

Remarques :

¹¹ Il est à noter que l'« évaluation thématique prévue du renforcement des capacités et des soutiens des services dirigés par les Autochtones » combine en une seule évaluation l'« évaluation de la mobilisation et du soutien des capacités des Autochtones » et l'« évaluation des services dirigés par les Autochtones ».



1. Le total des dépenses de programme prévues comprend les dépenses suivantes : salaires; fonctionnement et entretien immobilisation financement statutaire et financement des subventions et contributions; et les coûts des régimes d'avantages sociaux des employés.
2. Les chiffres sont fondés sur le Budget principal des dépenses de 2025-2026.



Annexe A — Cadre ministériel des résultats 2025-2026

Responsabilité essentielle	Résultats ministériels	Répertoire des programmes
Relations Couronne–Autochtones	Les injustices du passé sont reconnues et réglées	- Gestion et mise en œuvre des ententes et traités - Consultation et accommodement - Négociation des traités, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives - Mobilisation et soutien de la capacité des Autochtones - Services dirigés par les Autochtones - Autres revendications - Exercice de la compétence des Premières Nations sur les terres et la gestion financière - Programme lié aux séquelles des pensionnats indiens - Revendications particulières
	Les peuples autochtones font progresser leurs structures institutionnelles et leur gouvernance	
	Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel	
	Les peuples autochtones renforcent leurs conditions socioéconomiques et leur bien-être	
Affaires du Nord	Les résidents du Nord et les peuples autochtones font progresser le développement de leur gouvernance politique, économique et sociale	- Gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique - Politique stratégique et scientifique du Nord - Nutrition Nord Canada - Adaptation aux changements climatiques et énergie propre - Durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique - Sites contaminés dans le Nord - Cadres réglementaires et législatifs du Nord
	Les communautés nordiques et autochtones sont résilientes face aux conditions environnementales changeantes	
	Les terres, les eaux et les ressources naturelles dans le Nord sont gérées de façon durable	

